Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 99 (2002)
Heft: 10

Rubrik: L'Europe apicole

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Résidus d'antibiotiques et de sulfonamides dans le miel

Texte extrait d'une séance de la Commission européenne du 19 décembre 2001

Considérant les conclusions suivantes :

Le miel est une denrée alimentaire à laquelle ne peuvent être ajoutés des additifs ou des substances aromatisantes. Vu sa provenance, le miel est considéré par le consommateur comme un produit naturel qui est même vendu en pharmacie et consommé fréquemment par les enfants et d'autres groupes fragiles. Par conséquent, la présence de résidus d'antibiotiques dans le miel ne répond pas aux attentes du consommateur. La contamination fréquente du miel par des antibiotiques peut nuire à l'image du produit « miel » et faire baisser la valeur du produit.

Des résidus d'antibiotiques ont été détectés fréquemment dans du miel de table étranger vendu sur le marché belge : 13 échantillons sur 25 étaient positifs pour la streptomycine, 4 échantillons sur 17 pour la tétracycline, 6 échantillons sur 17 pour les sulfonamides. Pour l'instant, nous sommes confrontés à une très haute fréquence d'échantillons de miel étranger positifs pour les antibiotiques, avec seulement 35 % des échantillons de miel négatifs pour les trois antibiotiques contrôlés. La problématique de la présence d'antibiotiques dans le miel se situe essentiellement au niveau de l'importation de miel étranger. Des données en provenance d'Allemagne et de Suisse confirment que des résidus d'antibiotiques sont fréquemment présents dans le miel de table. Par conséquent, le contrôle de cette importation est nécessaire.

Dans le miel produit en Flandre (Belgique), la fréquence était sensiblement plus faible : depuis 1999, trois échantillons sur 173 étaient contaminés par la streptomycine (dont un en raison d'un mélange à du miel étranger), aucun échantillon sur cinq était contaminé par des tétracyclines, aucun échantillon sur vingt-cinq par des sulfonamides.

La présence de résidus d'antibiotiques dans le miel serait essentiellement due à l'usage inapproprié d'antibiotiques comme médicament vétérinaire (usage préventif et thérapeutique) dans les ruches. Pour la streptomycine, des concentrations basses (toutefois inférieures à la limite de quantification de 20 µg/kg) dans du miel de fruits (provenant d'abeilles butinant dans des poiriers) pourraient également s'expliquer par l'usage autorisé de préparations à base de streptomycine pour la lutte contre le feu bactérien en poiriers.

Sur la base des données de consommation du miel et des DJA (dose journalière admissible) des antibiotiques concernés, il peut être conclu que les résidus de streptomycine et de tétracycline qui ont été retrouvés dans le miel ne présentent pas de risque toxicologique direct pour la santé publique. Pour les sulfonamides, on manque cependant de données toxicologiques adéquates, et des réactions allergiques ont été relatées, qui n'étaient pas toujours en rapport avec la dose d'exposition. Pour tous les résidus d'antibiotiques, il y aurait un

effet possible sur l'induction de résistance chez les micro-organismes et la perturbation de l'équilibre microbien de la flore intestinale.

Aux termes de la législation européenne (Règlement CEE 2377/90, tel que modifié), il n'y a pas de LMR (« limites maximales en résidus ») fixées pour les substances anti-infectieuses dans le miel, et l'utilisation d'antibiotiques en apiculture n'est pas autorisée.

Ces dernières années, des actions sont entreprises en Suisse, en Allemagne et en France pour prohiber sur le marché le miel positif aux antibiotiques. Le risque existe que de sévères mesures prises à l'étranger aboutissent à une augmentation de l'importation en Belgique de miel contenant des résidus d'antibiotiques.

Donne la recommandation suivante :

Les résidus d'antibiotiques ne sont pas autorisés dans le miel. La conformité du miel, en particulier du miel importé, doit être contrôlée par les services d'inspection de l'AFSCA. Afin de permettre au marché de s'adapter, il est proposé d'appliquer le schéma d'action ci-dessous, avec des seuils d'action devenant plus sévères par paliers, jusqu'aux limites de quantification. L'instauration de seuils d'action n'a de sens que si elle s'accompagne d'un monitoring adéquat. Il est également proposé d'évaluer fin 2002 les résultats de ce monitoring.

Date de début	Seuil d'action (microgrammes /kg)		
	Streptomycine	Sulfonamides	Tétracyclines
1.1.2002	200	50	50
1.7.2002	100	20 (1) (2)	20 (1)
1.1.2003	50	20 (1) (2)	20 (1)
1.7.2003	20 (1)	20 (1) (2)	20 (1)

(1) Le seuil d'action est fixé à la limite de quantification.

(2) La limite de quantification (LOQ) de la méthode de confirmation physico-chimique doit encore être vérifiée. Le seuil d'action proposé peut éventuellement encore être abaissé à 10 µg/kg.

Un schéma d'action analogue a été appliqué dans des pays voisins (Allemagne, Suisse), et pour l'instant, les seuils d'action en vigueur dans ces pays, et également en France, sont équivalents à la limite de quantification.

L'avis de deux célèbres consultants !

Le miel est une substance qui tombe de l'air, principalement au lever des étoiles et quand s'incurve l'arc-en-ciel.
En général, il n'y pas de miel avant le lever des Pléiades.

Aristote – Histoire des animaux

Cette substance vient de l'air, surtout au lever des constellations, principalement quand Sirius est dans tout son éclat, jamais avant le lever des Pléiades, et vers le point du jour.
Ainsi trouve-t-on, à la première aurore, les feuilles des arbres humectées de miel.

Pline l'Ancien – Histoire naturelle